

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PEZILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2019/04

Membres en exercice : 10

Membres présents : 07

Membres absents : 03

Membres représentés : 01

L'an deux mille dix-neuf, le neuf Avril à 18 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : M. Jean-Paul BILLES, Mesdames Nathalie PIQUE, Chantal CAUVY-GAUBY, Marie-Hélène ARTIGUES, Pascale PUY, Jenny PALOFFIS, Marie CIVIT.

Absents excusés : Mmes Elisabeth GITARD-BARDAJI ; Evelyne SARRAZIN (procuration à Marie-Hélène ARTIGUES), Catherine MIFFRE.

M. Albert RICO, démissionnaire.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PIQUE.

Date de la Convocation : 3 Avril 2019.

**APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET
CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS,
après présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2018,
considérant qu'aucune acquisition ni cession n'est intervenue durant cet exercice,

► **APPROUVENT** à l'unanimité des membres présents et représentés ledit bilan annexé au compte administratif 2018.

Délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

LE PRESIDENT,

Jean-Paul BILLES
Signature
numérique de
Jean-Paul BILLES
Date : 2019.04.24
14:40:21 +02'00'

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le : 25/04/19

Affiché le : 26/04/2019

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES DU CCAS
DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2018
(article L2241-1 du code général des communes)

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS

Néant

CESSIONS

Néant

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES DU CCAS
DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2018
(article L2241-1 du code général des communes)

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS

Néant

CESSIONS

Néant

A PEZILLA-LA-RIVIERE, le 9 Avril 2019.

Le Président,

Jean-Paul Signature
numérique de Jean-
Paul BILLES
BILLES Date : 2019.04.24
16:07:09 +02'00'

Jean-Paul BILLES.

